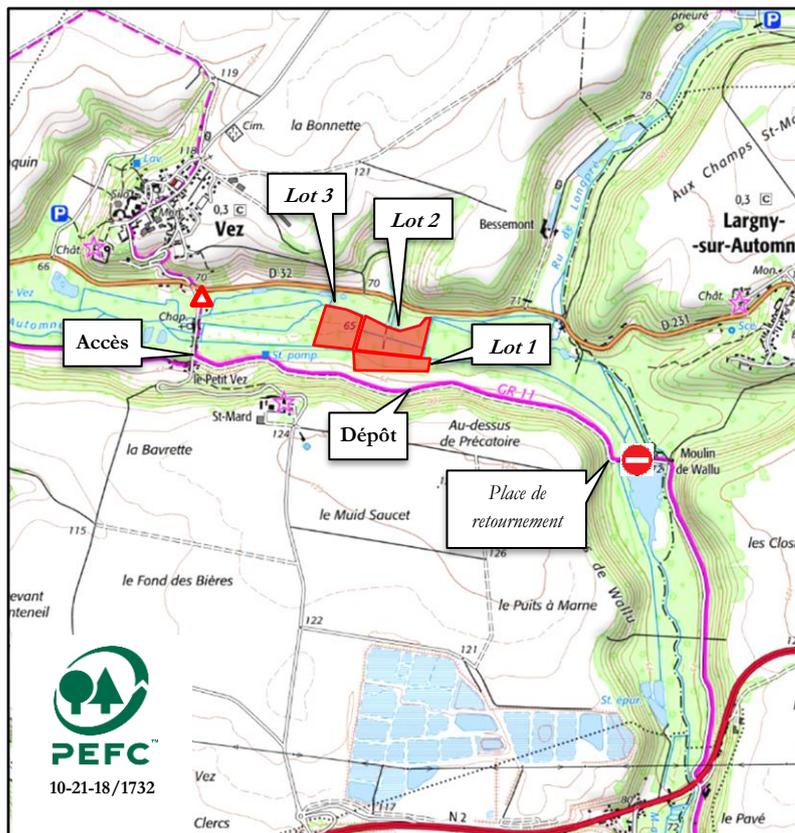


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire MATHIEU Edouard
Certification PEFC : 10-21-18/1732
Département Oise (60)
Localisation Villers-Cotterêts Ouest
Commune Vez
Lieu-dit Le Marais de Vez
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 3,017775°
 Latitude : 49,256971°
Point de Rencontre Voir plan ci-contre ▲
Sécurité conseillé

Essence principale Ghoj, I214 et Flévo
Volume présumé 1319 m3
Nombre d'arbres 1263
Volume moyen 1,04 m3

Nature coupe coupe rase
Parcelles PSG 6
Surface 9 hectares environ
Limites peinture et fossé
Marquage un point de peinture rose ou orange au corps

Visite se reporter au plan ci-contre
Suivi M. Carlier au 06 10 24 13 29
Lot estimé par Expert JMP, BC et LE

SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 3 février 2021

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseauautomobile.fr

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total			
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	I214	1	5	25	60	76	44	14	5							230	315	1,36
2	Ghoj	8	82	174	211	143	38									656	683	1,04
	Ghoj gélif	1	7	32	20	9	1									70	51	0,72
3	Flévo	13	36	76	95	40	13	7								280	253	0,9
	Flévo gélif		2	15	4	6										27	17	0,62
Observation :															1263	1319	1,04	

Clauses particulières

Préambule : Accès Est : traversée de la digue interdite, même aux véhicules légers.

Doubler le pont existant avec une passerelle adaptée aux passages des engins d'exploitations.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des fossés et passages aménagés. Terrain apte à la replantation. Mise en tas ou éparpillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre. Houppiers, taillis et purges font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par temps sec ou de gel. Dégâts éventuels à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture.

Stockage : le long du chemin, sur le dépôt aménagé ou dans la jachère.

Délai d'exploitation : 15 septembre 2022

Délai d'enlèvement : 6 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avisé au 15.08.2021
 40 % par Billet à Ordre avisé au 15.11.2021

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente xxx €uros

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

